

6 Correspondance-réponse d'affaires^{MC}

Le client devra payer des frais de service annuels non remboursables et les taxes en vigueur à la signature du *Formulaire d'activation d'une convention de la Correspondance-réponse d'affaires* et au renouvellement de sa convention, c'est-à-dire à la date d'anniversaire.

Le client de la Correspondance-réponse d'affaires doit acquitter les articles retournés de la Correspondance-réponse d'affaires même s'ils sont incomplets, vides ou qu'aucun renseignement n'y est indiqué. De plus, les articles qui ne sont pas conformes aux spécifications et aux exigences pertinentes du courrier mécanisable et des autres articles de la Correspondance-réponse d'affaires seront assujettis à des tarifs plus élevés.

Grille tarifaire pour la Correspondance-réponse d'affaires

La présente grille tarifaire fait partie de la convention de la Correspondance-réponse d'affaires.

CATÉGORIE	TARIFS
Droits annuels (non-remboursables)	
	625 \$
Courrier mécanisable	
Jusqu'à 50 g	1,85 \$

Tous les tarifs sont assujettis aux rabais, aux réductions, aux frais, aux charges, aux suppléments et aux taxes applicables. Visitez notre site Web à l'adresse postescanada.ca/cradocumentsdesoutien pour obtenir de plus amples renseignements.